

FICHE DE POSTE

Agent polyvalent du service « Maintenance de bâtiments » - Electricien

Catégorie / Filière	C / Technique
Cadre d'emploi / Grade	Adjoint technique / Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
Temps de travail	35 h
Lieu de travail	Centre technique municipal
Positionnement hiérarchique Relations fonctionnelles	Sous la responsabilité du responsable du service « Maintenance des bâtiments »
Missions principales	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Exécuter les travaux d'entretien, d'aménagement et de maintenance des bâtiments de la collectivité ; ➤ Diagnostiquer et contrôler les équipements relevant de sa ou de ses spécialités ; ➤ Assurer l'entretien des machines, matériels et du local, utilisés.
Activités du poste	<p><u>Activités principales du poste :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Savoir identifier les pannes électriques et les diagnostiquer, veiller à la bonne application des mesures de protection, intervenir sur des installations électriques (branchement, réalisation, vérification...) et sur l'éclairage public. Habilitations électriques à jour demandées. ➤ Diagnostiquer et contrôler les équipements relevant de sa ou de ses spécialités : <ul style="list-style-type: none"> - Détecter les dysfonctionnements dans les bâtiments et les aires de jeux. - Prendre l'initiative d'une intervention de maintenance courante à titre préventif ou curatif dans la limite de ses capacités techniques. - Appliquer les normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels utilisés. ➤ Exécuter les travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments : <ul style="list-style-type: none"> - En maçonnerie : monter des cloisons, exécuter des raccords d'enduit ou de carrelage, préparer du mortier et exécuter du gros œuvre (terrassement, chape...).

	<ul style="list-style-type: none"> - En plâtrerie et peinture : effectuer des raccords de plâtre, réaliser des saignées, remplacer un vitrage, poser du papier peint et peindre des murs. - En plomberie et chauffage : entretenir les installations sanitaires et la chaufferie. - En serrurerie : maintenir en état de fonctionnement la serrurerie des bâtiments. - En aménagement : réaménager des locaux et aménager l'intérieur des bâtiments (cloisons, faux plafonds...). Exécuter des travaux de finition et de décoration (revêtement de sol, peinture, installation de mobilier). <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la maintenance régulière de l'outillage et détecter les dysfonctionnements du matériel. - Nettoyer et entretenir les outils et équipements mis à disposition. - Assurer l'approvisionnement en matériel et en produits (gérer les stocks et établir les bons de commande). - Maintenir le local technique en état de propreté et de fonctionnement. <p style="text-align: center;"><u>Activités et tâches secondaires du poste :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiquer auprès des usagers et des utilisateurs : <ul style="list-style-type: none"> - Informer les usagers et les utilisateurs des travaux programmés et/ou en cours d'exécution. - Appliquer et faire appliquer les règles et consignes de sécurité liées aux travaux en cours dans les bâtiments. - Programmer et suivre les éventuelles interventions des prestataires. - Participer à la pose et la dépose des illuminations de fin d'année ; - Participe à la mise en service et la maintenance de la piscine municipale ; - Assurer un appui technique et logistique aux services techniques (organisation de manifestations, réalisation de travaux en régie, ...)
<p>Moyens mis à disposition</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Outillage et petit matériel d'entretien liés à sa ou ses spécialités ; ➤ Plans des locaux et des aménagements techniques ; ➤ Matériaux et matières d'œuvre nécessaires aux interventions ; ➤ Equipement de protection individuelle adapté ; ➤ Véhicule de service ➤ Local technique
<p>Sujétions / Contraintes Horaires (Planning complet en annexe)</p>	<ul style="list-style-type: none"> 🚦 Amplitude de travail en fonction des obligations du service public (réunions, intempéries, ...) 🚦 Horaires de travail indicatifs :

	<ul style="list-style-type: none"> - Lundi : 8h - 12h / 13H30 - 17h30 - Mardi : 8h - 12h / 13H30 - 17h30 - Mercredi : 8h - 12h / 13H30 - 17h30 - Jeudi : 8h - 12h / 13H30 - 17h30 - Vendredi : 8h - 12h / 13H30 - 16h30 <p style="text-align: center;"> <u>Contraintes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'activité s'exerce en et hors de la présence des usagers ; ➤ Travail à l'intérieur et à l'extérieur, déplacements à l'intérieur du lieu d'intervention ou sur plusieurs lieux ; ➤ Port de charges, travail courbé et agenouillé ; ➤ Manipulation d'engins, de matériels mécanisés, d'appareils électriques, d'outils et de produits dangereux ; ➤ Travail en hauteur en conformité avec la réglementation ; ➤ Conduite d'un véhicule de service (acheminement de matériels et outils) ; ➤ Port de vêtements professionnel (EPI) ; ➤ Manipulation d'explosifs ; ➤ Travail le Week end et en soirée
Expertise	<p>Savoirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ CAP maintenance de bâtiments de collectivités ou titre professionnel (TP) agent d'entretien du bâtiment. ➤ Habilitation électrique. ➤ Permis B obligatoire. ➤ Habilitation électrique adaptée aux travaux réalisés. ➤ Artificier C4 T2 niveau 2 <p>Savoir-faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maîtriser les techniques de base d'intervention des différents corps de métiers du bâtiment. ➤ Connaître les règles d'entretien des bâtiments et de la voirie. ➤ Connaître les différents types de fonctionnement des outillages et matériels mis à disposition et les équipements de protection associés. ➤ Connaître les consignes de sécurité. ➤ Connaître les gestes et postures de la manutention manuelle et les règles d'ergonomie. ➤ Connaître les modalités et consignes d'utilisation des matériels et produits. ➤ Connaître les conditions de stockage et de transport des produits.

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">➤ Connaître les règles d'utilisation des machines.➤ Connaître les règles spécifiques d'entretien de certains locaux et matériaux.➤ Savoir vérifier l'état de propreté des surfaces avant de quitter son lieu de travail. |
|--|--|

Savoir-être :

- Être autonome et réactif.
- Savoir travailler en équipe.
- Discrétion professionnelle, secret professionnel et devoir de réserve.
- Sens du service public.